

DECISION 21/2025
Autorisant la signature d'une convention

Le Maire de la Commune de Chevreuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2021-13 du Conseil Municipal en date du 14/05/2021 par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de convention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France (CIG) pour une mission d'accompagnement à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec la désignation d'un délégué à la protection des données à caractère personnel ;

DECIDE

Article 1er :

D'autoriser la signature de la convention citée dans les visas avec le CIG pour une durée estimée à 15 journées de 8h.

Article 2 :

Cette intervention sera réalisée sur l'année 2026 pour un coût de 9720 €.

Article 3 :

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou notification.

Dans ces mêmes conditions, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse de l'administration. Le silence de cette dernière pendant deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 :

Cette décision sera transmise en Préfecture et publiée par affichage numérique sur le site internet de la commune.

Fait à Chevreuse, le 15 septembre 2025



Le Maire,

Anne HÉRY - LE PALLEC



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire
 Hôtel de Ville - 5, rue de la Division Leclerc - 78460 Chevreuse - 01.30.52.15.30
 mairie@chevreuse.fr - www.chevreuse.fr

